

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1200**24 novembre 2004****SOMMAIRE**

A.V. Chartering S.A., Luxembourg	57581	Interfin Investments, S.à r.l., Luxembourg	57598
A.V. Chartering S.A., Luxembourg	57582	Interfin Investments, S.à r.l., Luxembourg	57598
ACB Packaging S.A., Luxembourg	57594	Jet Cruise S.A., Luxembourg	57576
Aldix Agro-Alimentaire S.A., Luxembourg	57572	Jet Cruise S.A., Luxembourg	57576
Alles für den Bau Lux, G.m.b.H., Diekirch	57562	JMJ Promotions, S.à r.l., Ettelbruck	57561
Anite Europe, S.à r.l., Münsbach	57596	JMJ Promotions, S.à r.l., Ettelbruck	57561
Antico Immobiliare S.A., Luxembourg	57573	K.F.C. S.A., Strassen	57561
Arke S.A., Luxembourg	57581	KP Interiors, S.à r.l., Luxembourg	57598
B.L.B. S.A.H., Luxembourg	57575	L.T.L.D., Luxemburger Transport Logistik Diekirch S.A., Beiler	57554
Bailiff S.A., Luxembourg	57565	L.T.L.D., Luxemburger Transport Logistik Diekirch S.A., Beiler	57555
Bruly S.A.H., Luxembourg	57577	Labrys S.A., Luxembourg	57554
Bungalow Park Petite Suisse S.A., Beaufort	57561	Land of Art S.A., Luxembourg	57591
Bungalow Park Petite Suisse S.A., Beaufort	57561	Magna Holding S.A.H., Luxembourg	57593
C.L.I.C. S.A., Luxembourg	57570	MCM International S.A., Luxembourg	57594
C.S. Constructions, S.à r.l., Remich	57591	N.V.P., S.à r.l., Luxembourg	57600
(Le) Carré, S.à r.l., Wiltz	57560	Ositech Holding S.A., Luxembourg	57595
(Le) Carré, S.à r.l., Wiltz	57560	Philcat Investments S.A., Luxembourg	57582
(Le) Carré, S.à r.l., Wiltz	57560	Pontos S.A., Luxembourg	57590
(Le) Carré, S.à r.l., Wiltz	57560	Professional Investment Consultants (Europe) S.A., Strassen	57592
Cera M'Art, S.à r.l., Luxembourg	57583	Ray Estate Corporation Soparfi S.A., Differdange	57589
Chricat Investments S.A., Luxembourg	57577	Retail France Investissement 2, S.à r.l., Luxem- bourg	57584
(Le) Cigalon, S.à r.l., Müllerthal	57562	Saipan S.A., Luxembourg	57589
(Le) Cigalon, S.à r.l., Müllerthal	57562	Seacharter S.A., Luxembourg	57570
Day et Nous Charter S.A., Luxembourg	57580	Seacharter S.A., Luxembourg	57571
Dynamic Charters S.A., Luxembourg	57563	Seatracorp S.A., Luxembourg	57595
Dynamic Charters S.A., Luxembourg	57564	SITI - Société Immobilière de Transactions et d'Investissements S.A., Luxembourg	57599
Dynamic Charters S.A., Luxembourg	57564	Siderpafin S.A., Luxembourg	57597
Espirito Santo Financial Group S.A., Luxembourg- Kirchberg	57597	Specialised Finance Solution (S.F.S.), S.à r.l., Luxem- bourg	57558
Fiduciaire FMV, S.à r.l., Luxembourg	57562	Sycomore Investments S.A., Luxembourg	57596
Fiduciaire FMV, S.à r.l., Luxembourg	57563	Theorema Investments S.A., Luxembourg	57597
Guadarrama Sicav, Luxembourg	57595	Two Magnolia S.A., Luxembourg	57567
GVM Consulting S.A., Lintgen	57590	World Exchange Company S.A.	57571
H.C.T. Lux S.A., Lentzweiler	57555	Yades S.A., Luxembourg	57578
H.C.T. Lux S.A., Lentzweiler	57558		
Haulux S.A.H., Luxembourg	57577		
I.W.T.P., A.s.b.l., Luxembourg-Kochelscheuer	57560		
Ilo S.A.	57572		

LABRYS S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 77.173.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2004:

- est acceptée la démission de NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A. en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué. Décharge lui est accordée.
- sont acceptées les démissions de TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A. et d'ALPMANN HOLDINGS LIMITED en tant qu'Administrateurs. Décharge leur est accordée.
- sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ALPMANN MANAGEMENT S.A. et TYNDALL MANAGEMENT S.A. ayant leur siège social au 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateurs avec effet immédiate et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.
- est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour LABRYS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077317.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

L.T.L.D., LUXEMBURGER TRANSPORT LOGISTIK DIEKIRCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9944 Beiler, Maison 15B.
R. C. Luxembourg B 93.200.

L'an deux mille quatre, le vingt-six août.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme L.T.L.D. S.A., LUXEMBURGER TRANSPORT LOGISTIK DIEKIRCH S.A., ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 120A, route de Stavelot, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 93.200, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 10 septembre 1999, publié au Mémorial C page 42293 de 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 avril 2003, publié au Mémorial C page 25926 de 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bernd Heck, administrateur de sociétés, demeurant à B-Eupen, qui désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Baratto, employé, demeurant à B-Waimes.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Alfred Heck, administrateur de sociétés, demeurant à B-Eupen.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification des conditions de transfert de siège ainsi que transfert du siège social avec modification afférente de l'article 2 des statuts.

2.- Révocation du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier les conditions de transfert du siège social. En conséquence le deuxième paragraphe de l'article 2 des statuts est supprimé et remplacé par le texte suivant:

«Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.»

L'assemblée décide de transférer le siège social de Weiswampach à L-9944 Beiler, Maison 15B.

En conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Beiler.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes et de lui donner décharge pleine et entière. Elle nomme comme nouveau commissaire aux comptes, pour une durée de six ans, Monsieur André Nicolet, expert-comptable, demeurant à B-4960 Malmédy, 48, avenue des Alliés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ mille deux cents (1.200,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: B. Heck, P. Baratto, A. Heck, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 31 août 2004, vol. 428, fol. 57, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 septembre 2004.

U. Tholl.

(903037.3/232/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 septembre 2004.

L.T.L.D., LUXEMBURGER TRANSPORT LOGISTIK DIEKIRCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9944 Beiler, Maison 15B.

R. C. Luxembourg B 93.200.

Statuts coordonnés suivant acte du 26 août 2004, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 septembre 2004.

U. Tholl.

(903038.3/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 septembre 2004.

H.C.T. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 10, Op der Sang, Z.I. de Eselborn-Lentzweiler.

R. C. Luxembourg B 102.983.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le trois septembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch,

Ont comparu:

1. La société anonyme holding de droit belge, FAYMONVILLE HOLDING S.A., avec siège social à B-4760 Büllingen, Schwarzenbach, 312A,

ici représentée par son administrateur-délégué, la société anonyme de droit belge, RIVV, avec siège social à B-Büllingen,

elle-même représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Alain Faymonville, administrateur de sociétés, demeurant à B-4761 Büllingen, Krinkelt, 58A,

2. Monsieur Winandus Walpot, administrateur de sociétés, demeurant à B-3790 Voeren, Withuisstraat, 130,

lui-même ici représenté par Monsieur Francis Dethier, employé, demeurant à B-4761 Rocherath,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 1^{er} septembre 2004,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et les comparants, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de H.C.T. LUX S.A.

Cette société aura son siège social à Lentzweiler.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre commune du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 2. La société a pour objet la conception, l'achat, la vente et la location de matériel et de composants hydrauliques, électriques et électroniques.

Elle peut s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille (100.000,-) euros, représenté par cent (100) actions, d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf lorsque la loi en décide autrement.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 4. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents à raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La société se trouve engagée valablement en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins, il est nommé pour un terme de six ans au plus.

Il est révocable en tout temps par l'assemblée générale. Le commissaire sortant est rééligible.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mars à 17.00 heures au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour était un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire.

Art. 10. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 12. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent souscrire les cent (100) actions comme suit:

1. La société FAYMONVILLE HOLDING S.A., préqualifiée, cinquante actions	50
2. Monsieur Winandus Walpot, préqualifié, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille (100.000,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de deux mille quatre cent cinquante euros (2.450,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont déclarés dûment convoqués et après délibération ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9779 Lentzweiler, Zoning Industriel de Eselborn-Lentzweiler, Op der Sang, 10.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

1. Monsieur Alain Faymonville, préqualifié,
2. Monsieur Winandus Walpot, préqualifié,
3. Monsieur Yves Faymonville, administrateur de sociétés, demeurant à B-4761 Büllingen, Krinkelt 63.

La durée de leur mandat est fixée jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'assemblée générale annuelle.

3) Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société privée à responsabilité limitée THISSEN, KOHNEN & Co., Réviseurs d'Entreprises, avec siège à B-4700 Eupen, 30, route de Verviers.

La durée de son mandat est fixée jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer administrateurs-délégués:

- Monsieur Winandus Walpot, préqualifié,
- Monsieur Alain Faymonville, préqualifié,

chacun d'eux ayant tous pouvoirs pour engager la société valablement en toutes circonstances avec la signature conjointe d'un autre administrateur, conformément au 6^e paragraphe de l'article 5 des statuts.

Dans le cadre de la gestion journalière:

- Monsieur Winandus Walpot a tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour des opérations ne dépassant pas le montant de cent mille (100.000,-) euros.

- Monsieur Alain Faymonville a tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature sans limitation de montant.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Faymonville, W. Walpot, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 6 septembre 2004, vol. 428, fol. 62, case 11. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 septembre 2004.

U. Tholl.

(903044.3/232/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

H.C.T. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 10, Op der Sang, Z.I. de Eselborn-Lentzweiler.
R. C. Luxembourg B 102.983.

Réunion du Conseil d'Administration

Aujourd'hui, le 3 septembre 2004,

s'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme H.C.T. LUX, savoir:

1. Monsieur Alain Faymonville, administrateur de sociétés, demeurant à B-4761 Büllingen, Krinkelt, 58A,
2. Monsieur Winandus Walpot, administrateur de sociétés, demeurant à B-3790 Voeren, Withuisstraat, 130,
3. Monsieur Yves Faymonville, administrateur de sociétés, demeurant à B-4761 Büllingen, Krinkelt 63.

A l'unanimité des voix ils ont nommé administrateurs-délégués:

- Monsieur Winandus Walpot, préqualifié,
- Monsieur Alain Faymonville, préqualifié,

chacun d'eux ayant tous pouvoirs pour engager la société valablement en toutes circonstances avec la signature conjointe d'un autre administrateur, conformément au 6^e paragraphe de l'article 5 des statuts.

Dans le cadre de la gestion journalière:

- Monsieur Winandus Walpot a tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour des opérations ne dépassant pas le montant de cent mille (100.000,-) euros;
- Monsieur Alain Faymonville a tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature sans limitation de montant.

Fait à Lentzweiler le 3 septembre 2004.

Signé: A. Faymonville, W. Walpot, Y. Faymonville.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02589. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 septembre 2004.

U. Tholl.

(903045.2/232/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

SPECIALISED FINANCE SOLUTION (S.F.S.), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 102.942.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-sept août,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Vincent Lemaire, employé privé, né à Ixelles (Belgique), le 13 février 1968, demeurant à B-1180 Uccle, Vieille rue du Moulin 332,

ici représenté par Monsieur Otis Claeys, comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 24 août 2004,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le conseil en organisation et la gestion de projets informatiques, ainsi que l'analyse, la conception, la mise en place de services informatiques et tous systèmes de programmation.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de SPECIALISED FINANCE SOLUTIONS (S.F.S.), S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Vincent Lemaire, employé privé, demeurant à B-1180 Uccle, Vieille rue du Moulin 332.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (EUR 1.000,00).

Décision de l'associé unique

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Vincent Lemaire, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Claeys, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 94, case 10. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

E. Schlessler.

(075928.3/227/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

LE CARRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9523 Wiltz, 28, Montée des Ecoles.
R. C. Diekirch B 5.394.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 13 septembre 2004, réf. DSO-AU00046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(903142.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 septembre 2004.

LE CARRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9523 Wiltz, 28, Montée des Ecoles.
R. C. Diekirch B 5.394.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 13 septembre 2004, réf. DSO-AU00047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(903143.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 septembre 2004.

LE CARRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9523 Wiltz, 28, Montée des Ecoles.
R. C. Diekirch B 5.394.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 13 septembre 2004, réf. DSO-AU00048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(903144.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 septembre 2004.

LE CARRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9523 Wiltz, 28, Montée des Ecoles.
R. C. Diekirch B 5.394.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 13 septembre 2004, réf. DSO-AU00049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(903145.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 septembre 2004.

LE CARRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9523 Wiltz, 28, Montée des Ecoles.
R. C. Diekirch B 5.394.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 13 septembre 2004, réf. DSO-AU00050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(903146.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 septembre 2004.

I.W.T.P., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1899 Luxembourg-Kochelscheuer, 20, route de Bettembourg.

L'article 2 des statuts de l'I.W.T.P. libellé comme suit:

«L'association a son siège à Esch-sur-Alzette.»

est modifié comme suit:

«L'association a son siège social à L-1899 Luxembourg-Kockelscheuer, 20, route de Bettembourg, CK SPORTCENTER.»

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05715. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077864.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

JMJ PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 3, rue de l'Ecole Agricole.
R. C. Luxembourg B 98.942.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 21 septembre 2004, réf. DSO-AU00124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 23 septembre 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(903150.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 septembre 2004.

JMJ PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 3, rue de l'Ecole Agricole.
R. C. Luxembourg B 98.942.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 21 septembre 2004, réf. DSO-AU00126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 23 septembre 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(903151.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 septembre 2004.

BUNGALOW PARK PETITE SUISSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6310 Beaufort, 1, rue des Jardins.
R. C. Diekirch B 3.339.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 21 septembre 2004, réf. DSO-AU00112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 septembre 2004.

Signature.

(903154.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 septembre 2004.

BUNGALOW PARK PETITE SUISSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6310 Beaufort, 1, rue des Jardins.
R. C. Diekirch B 3.339.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 21 septembre 2004, réf. DSO-AU00113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 septembre 2004.

Signature.

(903155.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 septembre 2004.

K.F.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 55.600.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire que les organes de la société se composent comme suit:

Madame Liette Gales, administrateur;

Madame Claude Cahen, administrateur;

Monsieur Robert Becker, administrateur;

Madame Juliette Beicht, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03614. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077684.3/502/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

LE CIGALON, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6245 Müllerthal, 1, rue de l'Ernz Noire.
R. C. Diekirch B 4.032.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04518, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour LE CIGALON

P. Stoque

Gérant

(903171.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 septembre 2004.

LE CIGALON, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6245 Müllerthal, 1, rue de l'Ernz Noire.
R. C. Diekirch B 4.032.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04516, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour LE CIGALON

P. Stoque

Gérant

(903172.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 septembre 2004.

ALLES FÜR DEN BAU LUX, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.
R. C. Diekirch B 5.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Diekirch, le 21 septembre 2004, réf. DSO-AU00110, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 septembre 2004.

Signature.

(903169.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 septembre 2004.

FIDUCIAIRE FMV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 101.586.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept août,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE FMV, S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 juin 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 101.586, au capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par quatre cents (400) parts sociales de trente et un euros (EUR 31,00) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est composée de:

1. Monsieur Michel Vansimpsen, expert-comptable, demeurant à B-4877 Olne, 67, Thier de Hansez, propriétaire de trois cent vingt (320) parts sociales, ici représenté par Madame Ariane Vansimpsen, ci-après désignée, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 26 août 2004,
2. Madame Ariane Vansimpsen, employée privée, épouse de Monsieur Adrien Lambert, demeurant à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, propriétaire de quarante (40) parts sociales,

3. La société de droit de l'Etat américain du Delaware TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC., avec siège social à DE-19806 Wilmington, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), 1308 Delaware Avenue, propriétaire de quarante (40) parts sociales, ici représentée par Madame Ariane Vansimpsen, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 26 août 2004.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, déclarent être les seuls associés de ladite société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de modifier l'objet social et, par conséquent, l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'exécution de toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale, les activités de secrétariat social, de domiciliaire de sociétés, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert-comptable, de conseil fiscal, de conseil économique et financier ou à celle de conseil en organisation, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

Elle pourra, en outre, faire toutes les opérations civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Vansimpsen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 94, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

E. Schlessler.

(075884.3/227/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

FIDUCIAIRE FMV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 101.586.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

E. Schlessler.

(075886.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

DYNAMIC CHARTERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 75.754.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 10 juin 2003 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-Rue L-1660 Luxembourg.

Monsieur Mamadou Dione, comptable, élisant domicile au 42, Grand-Rue L-1660 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, sis au 42, Grand-Rue L-1660 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 42, Grand Rue L-1660 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 10 juin 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2003, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-Rue L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération ne dépassant pas quinze mille euro (15.000,- EUR) (ou la contre-valeur en devise), tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03892. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076870.3/2329/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

DYNAMIC CHARTERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.754.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 08 juin 2004 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 25C, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Monsieur Mamadou Dione, comptable, élisant domicile au 25C, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 08 juin 2004 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire du 08 juin 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération ne dépassant pas quinze mille euro (15.000,- EUR) (ou la contre-valeur en devise), tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03889. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076863.3/2329/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

DYNAMIC CHARTERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.754.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 juillet 2004 que:

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Mamadou Dione comptable, élisant domicile au 25C, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur. Décharge lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide d'élire en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg. Son mandat est confirmé en date de ce jour et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03891. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076867.3/2329/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

BAILIFF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel.
R. C. Luxembourg B 102.872.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le deux septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1. Monsieur Gérard Scheiwen, économiste, demeurant à L-3811 Schifflange, 74, Val des Aulnes,

2. Monsieur René Moris, conseiller fiscal, demeurant à L-6975 Rameldange, 28, am Bounert,

ici représenté par Monsieur Gérard Scheiwen, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 27 août 2004,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BAILIFF S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la location, la vente, la gérance et la valorisation d'immeubles.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et encore accomplir toutes opérations de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à soixante mille euros (EUR 60.000,00), divisé en six cents (600) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des actions dont la cession est demandée, et les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés. Dans les huit jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et par les soins du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préférence doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée dans les deux mois de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les actions ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant l'agrément des propriétaires d'actions représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, le consentement n'est pas requis lorsque ces actions sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Le refus d'agrément doit être notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'actionnaire cédant. Celui-ci peut alors obliger ses co-actionnaires à acheter ou à faire acheter les actions dont la cession est envisagée.

La valeur d'une action est fixée chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Gérard Scheiwen, prénommé, trois cents actions	300
2. Monsieur René Moris, prénommé, trois cents actions	300
Total: six cents actions	600

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante mille euros (EUR 60.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur René Moris, conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 22 mars 1948, demeurant à L-6975 Rameldange, 28, am Bounert,

b) Monsieur Gérard Scheiwen, économiste, né à Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 1968, demeurant à L-3811 Schifflange, 74, Val des Aulnes,

c) Monsieur Luc Nickels, économiste, né à Luxembourg, le 24 juillet 1974, demeurant à L-9252 Diekirch, 36-38, rue du Kockelberg.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

ELIOLUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

3. Le siège social est établi à L-1512 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Scheiwen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, vol. 145S, fol. 1, case 12. – Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

E. Schlessler.

(075201.3/227/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

TWO MAGNOLIA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 101.006.

In the year two thousand and four, on the first of September.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company (société anonyme) TWO MAGNOLIA S.A., with registered office at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B number 101.006, incorporated by deed of the Maître Jean Seckler, prenamed, on the 14th of May 2004, published in the Mémorial C number 785 of the 30th of July 2004.

The meeting is presided by Mr Christian Dostert, private employee, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Miss Françoise Hübsch, private employee, residing at Echternacherbrück (Germany).

The meeting elects as scrutineer Mr Philippe Vanderhoven, juriste, residing professionally at Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1.- Increase of the share capital to the extent of 2,200,000.- EUR, in order to raise it from its present amount of 31,000.- EUR to 2,231,000.- EUR, by the creation and the issue of 22,000 new shares with a nominal value of 100.- EUR each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2.- Subscription of the new shares and pay up of the shares through contribution of properties.

3.- Subsequent amendment of article 5, paragraph 1, of the articles of association.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital to the extent of two million two hundred thousand euros (2,200,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) up to two million two hundred and thirty-one thousand euros (2,231,000.- EUR), by the creation and the issue of twenty-two thousand (22,000) new shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The minority shareholder having waived to his preferential subscription right, the twenty-two thousand (22,000) new shares have been subscribed and fully paid up by the company TAURUS ANLAGE AG (TAURUS INVESTMENT LIMITED), having its registered office in CH-6302 Zug, Baarerstrasse 86 (Switzerland), by transfer of the following real estate:

Designation

- a) Twelve (12) parcels of land in agricultural usage, located at:
- Squarciarelli, town of Grottaferrata/Rome (Italy), with a surface of about 0.2215 hectares, number of parcels 1578 and 1581;
 - Villa Blasi, town of Rocca di Papa/Rome (Italy), with a surface of about 3.6009 hectares, number of parcels 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 1618 and 1620;
- b) Three (3) properties in private usage in title of secondary habitations, located at Rocca di Papa/Rome, Via di Marino 14 (Italy), number of parcels 1457 sub 2a/7, 1457 sub 3c/6 and 1579 a/7.

The value of the transfer (real estate pre-mentioned) is valued at two million two hundred thousand euros (2,200,000.- EUR).

This transfer is certified by a report of the independent companies auditor WOOD, APPLETON, OLIVER AUDIT, S.à r.l., with registered office at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, in conformity with the stipulations of article 26-1 of the companies law and the conclusion of which is the following:

Conclusions

«Sur base des vérifications effectuées telles décrites ci-dessus, nous n'avons pas de réserves à formuler:

- Sur la description de l'apport en nature qui répond à des conditions normales de précision et de clarté,
- Sur la valeur des bien immobiliers faisant l'objet de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 22.000 actions à créer d'une valeur nominale de EUR 100 chacune. Nous croyons enfin utile de rappeler que notre mission ne consiste pas à nous prononcer sur le caractère légitime et équitable de l'opération, ni même sur les éventuelles implications fiscales à Luxembourg ou à l'étranger.

Fait à Luxembourg, le 23 juillet 2004.»

This report, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation in order to reflect this capital increase, and to give it the following text:

«Art. 5. Paragraph 1.

The subscribed share capital is fixed at two million two hundred and thirty-one thousand Euros (2,231,000.- EUR) divided into twenty-two thousand three hundred and ten (22,310) shares of one hundred Euros (100.- EUR) each.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about twenty-four thousand seven hundred euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le premier septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TWO MAGNOLIA S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.006, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 14 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 785 du 30 juillet 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Vanderhoven, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 2.200.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 2.231.000,- EUR, par la création et l'émission de 22.000 actions nouvelles avec une valeur nominale de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription des actions nouvelles et libération des actions par l'apport d'immeubles.

3. Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises par vote unanime:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions deux cent mille euros (2.200.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à deux millions deux cent trente et un mille euros (2.231.000,- EUR), par la création et l'émission de vingt-deux mille (22.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, les vingt-deux mille (22.000) actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées par la société TAURUS ANLAGE AG (TAURUS INVESTMENT LIMITED), ayant son siège social à CH-6302 Zoug, Baarerstrasse 86 (Suisse), moyennant l'apport des immeubles suivants:

Désignation

a) Douze (12) parcelles de terrains à usage agricole, situées à:

- Squarciarelli, commune de Grottaferrata/Rome (Italie), avec une surface d'environ 0,2215 hectares, numéros des parcelles 1578 et 1581;

- Villa Blasi, commune de Rocca di Papa/Rome (Italie), avec une surface d'environ 3,6009 hectares, numéros des parcelles 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 1618 et 1620;

b) Trois (3) immeubles à usage privé à titre d'habitations secondaires, situés à Rocca di Papa/Rome, Via di Marino 14 (Italie), numéros des parcelles 1457 sub 2a/7, 1457 sub 3c/6 et 1579 a/7.

La valeur de l'apport (immeubles prédésignés) est évaluée à deux millions deux cent mille euros (2.200.000,- EUR).

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant WOOD, APPLETON, OLIVER AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles décrites ci-dessus, nous n'avons pas de réserves à formuler:

- Sur la description de l'apport en nature qui répond à des conditions normales de précision et de clarté,

- Sur la valeur des biens immobiliers faisant l'objet de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 22.000 actions à créer d'une valeur nominale de EUR 100 chacune.

Nous croyons enfin utile de rappeler que notre mission ne consiste pas à nous prononcer sur le caractère légitime et équitable de l'opération, ni même sur les éventuelles implications fiscales à Luxembourg ou à l'étranger.

Fait à Luxembourg, le 23 juillet 2004.»

Ce rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts en tenant compte de cette augmentation de capital, et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.**

Le capital social est fixé à deux millions deux cent trente et mille Euros (2.231.000,- EUR) divisé en vingt-deux mille trois cent dix (22.310) actions de cent Euros (100,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-quatre mille sept cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, F. Hübsch, P. Vanderhoven, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 septembre 2004, vol. 529, fol. 6, case 3. – Reçu 22.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 septembre 2004.

J. Seckler.

(076242.3/231/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

C.L.I.C., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 57.619.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 14 septembre 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale du 14 septembre 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale ordinaire du 14 septembre 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour C.L.I.C., Société anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076858.3/833/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

SEACHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 68.842.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 17 septembre 2003 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, sis au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Monsieur Mamadou Dione, comptable, élisant domicile au 42, Grand-rue, Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Madame Ana de Sousa, comptable, élisant domicile au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 17 septembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg en date du 17 septembre 2003, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de

l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03897. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076891.3/2329/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

SEACHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 68.842.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 juillet 2004 que:

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Mamadou Dione comptable, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur. Décharge lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide d'élire en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg. Son mandat est confirmé en date de ce jour et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03896. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076876.3/2329/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

WORLD EXCHANGE COMPANY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 62.769.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 17 août 2004 que la FIDUCIAIRE I.T.P. S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme WORLD EXCHANGE COMPANY S.A. à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

FIDUCIAIRE I.T.P. S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 17 août 2004 que la société ROMINGER Inc. démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme WORLD EXCHANGE COMPANY S.A.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

ROMINGER Inc.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 17 août 2004 que la société LENDL FINANCE Ltd démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme WORLD EXCHANGE COMPANY S.A.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

LENDL FINANCE Ltd

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 17 août 2004 que la société DUSTIN INVEST Inc. démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme WORLD EXCHANGE COMPANY S.A.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

DUSTIN INVEST Inc.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 17 août 2004 que la société HARRIMAN HOLDINGS Inc. démissionne, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société anonyme WORLD EXCHANGE COMPANY S.A.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

HARRIMAN HOLDINGS Inc.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04437. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076887.2//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

ALDIX AGRO-ALIMENTAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 57.613.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 14 septembre 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale du 14 septembre 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale ordinaire du 14 septembre 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour ALDIX AGRO-ALIMENTAIRE S.A., Société anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076862.3/833/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

ILO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 68.735.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 16 août 2004, que la Fiduciaire I.T.P S.A dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme ILO S.A à L-1225 Luxembourg, 2 rue Beatrix de Bourbon.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

FIDUCIAIRE I.T.P. S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 16 août 2004, que la société COASTAL INVESTMENTS LTD démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme ILO S.A.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

COASTAL INVESTMENTS LTD.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 16 août 2004, que la société CHANNEL HOLDINGS LTD démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme ILO S.A.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

CHANNEL HOLDINGS LTD.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 16 août 2004, que la société DUSTIN INVEST INC. démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme ILO S.A.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

DUSTIN INVEST INC.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 16 août 2004, que Monsieur François David démissionne, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société anonyme ILO S.A.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04445. – Reçu 16 euros.

F. David

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076892.2//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

ANTICO IMMOBILIARE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 101.007.

In the year two thousand and four, on the first of September.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company (société anonyme) ANTICO IMMOBILIARE S.A., with registered office at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B number 101.007, incorporated by deed of the Maître Jean Seckler, prenamed, on the 14th of May 2004, published in the Mémorial C number 785 of the 30th of July 2004.

The meeting is presided by Mr Christian Dostert, private employee, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Miss Françoise Hübsch, private employee, residing at Echternacherbrück (Germany).

The meeting elects as scrutineer Mr Philippe Vanderhoven, juriste, residing professionally at Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1.- Increase of the share capital to the extent of 2,650,000.- EUR, in order to raise it from its present amount of 31,000.- EUR to 2,681,000.- EUR, by the creation and the issue of 26,500 new shares with a nominal value of 100.- EUR each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2.- Subscription of the new shares and pay up of the shares through contribution of properties.

3.- Subsequent amendment of article 5, paragraph 1, of the articles of association.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital to the extent of two million six hundred and fifty thousand euros (2,650,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) up to two million six hundred and eighty-one thousand euros (2,681,000.- EUR), by the creation and the issue of twenty-six thousand five hundred (26,500) new shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The minority shareholder having waived to his preferential subscription right, the twenty-six thousand five hundred (26,500) new shares have been subscribed and fully paid up by the company TAURUS ANLAGE AG (TAURUS INVESTMENT LIMITED), having its registered office in CH-6302 Zug, Baarerstrasse 86 (Switzerland), by transfer of the following real estate:

Designation

a) Fourteen (14) parcels of land in agricultural usage, located at Squarciarelli, town of Grottaferrata/Rome (Italy), with a surface of about 2.1445 hectares, number of parcels 231, 302, 303, 330, 331, 345, 723, 774, 776, 1591, 1593, 1595 and 1596;

b) Three (3) properties in private usage in title of secondary habitations, located at Grottaferrata/Rome, Viale Vittorio Veneto 138-140 (Italy), number of parcels 234 sub 2a/7, 234 sub 3a/7 and 234 sub 4c/6.

The value of the transfer (real estate pre-mentioned) is valued at two million six hundred and fifty thousand euros (2,650,000.- EUR).

This transfer is certified by a report of the independent companies auditor WOOD, APPLETON, OLIVER AUDIT, S.à r.l., with registered office at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, in conformity with the stipulations of article 26-1 of the companies law and the conclusion of which is the following:

Conclusions

«Sur base des vérifications effectuées telles décrites ci-dessus, nous n'avons pas de réserves à formuler:

- Sur la description de l'apport en nature qui répond à des conditions normales de précision et de clarté,
- Sur la valeur des bien immobiliers faisant l'objet de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 26.500 actions à créer d'une valeur nominale de EUR 100 chacune.

Nous croyons enfin utile de rappeler que notre mission ne consiste pas à nous prononcer sur le caractère légitime et équitable de l'opération, ni même sur les éventuelles implications fiscales à Luxembourg ou à l'étranger.

Fait à Luxembourg, le 23 juillet 2004.»

This report, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation in order to reflect this capital increase, and to give it the following text:

«Art. 5. Paragraph 1.

The subscribed share capital is fixed at two million six hundred and eighty-one thousand Euros (2,681,000.- EUR) divided into twenty-six thousand eight hundred and ten (26,810) shares of one hundred Euros (100.- EUR) each.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about twenty-nine thousand seven hundred euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le premier septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ANTICO IMMOBILIARE S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.007, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 14 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 785 du 30 juillet 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Vanderhoven, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 2.650.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 2.681.000,- EUR, par la création et l'émission de 26.500 actions nouvelles avec une valeur nominale de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription des actions nouvelles et libération des actions par l'apport d'immeubles.

3. Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises par vote unanime:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions six cent cinquante mille euros (2.650.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à deux millions six cent quatre-vingt-un mille euros (2.681.000,- EUR), par la création et l'émission de vingt-six mille cinq cents (26.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, les vingt-six mille cinq cents (26.500) actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées par la société TAURUS ANLAGE AG (TAURUS INVESTMENT LIMITED), ayant son siège social à CH-6302 Zoug, Baarerstrasse 86 (Suisse), moyennant l'apport des immeubles suivants:

Désignation

a) Quatorze (14) parcelles de terrains à usage agricole, situées à Squarciarelli, commune de Grottaferrata/Rome (Italie), avec une surface d'environ 2,1445 hectares, numéros des parcelles 231, 302, 303, 330, 331, 345, 723, 774, 776, 1591, 1593, 1595 et 1596;

b) Trois (3) immeubles à usage privé à titre d'habitations secondaires, situés à Grottaferrata/Rome, Viale Vittorio Veneto 138-140 (Italie), numéros des parcelles 234 sub 2a/7, 234 sub 3a/7 et 234 sub 4c/6.

La valeur de l'apport (immeubles prédésignés) est évaluée à deux millions six cent cinquante mille euros (2.650.000.- EUR).

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant WOOD, APPLETON, OLIVER AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles décrites ci-dessus, nous n'avons pas de réserves à formuler:

- Sur la description de l'apport en nature qui répond à des conditions normales de précision et de clarté,
- Sur la valeur des biens immobiliers faisant l'objet de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 26.500 actions à créer d'une valeur nominale de EUR 100 chacune.

Nous croyons enfin utile de rappeler que notre mission ne consiste pas à nous prononcer sur le caractère légitime et équitable de l'opération, ni même sur les éventuelles implications fiscales à Luxembourg ou à l'étranger.

Fait à Luxembourg, le 23 juillet 2004.»

Ce rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts en tenant compte de cette augmentation de capital, et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.**

Le capital social est fixé à deux millions six cent quatre-vingt-un mille Euros (2.681.000,- EUR) divisé en vingt-six mille huit cent dix (26.810) actions de cent Euros (100,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-neuf mille sept cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, F. Hübsch, P. Vanderhoven, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 septembre 2004, vol. 529, fol. 6, case 5. – Reçu 26.500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 septembre 2004.

J. Seckler.

(076250.3/231/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

B.L.B., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 55.340.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 14 septembre 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale du 14 septembre 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale ordinaire du 14 septembre 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.
 Pour B.L.B., Société anonyme holding
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03677. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076864.3/833/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

JET CRUISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 90.529.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 17 février 2004 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
 TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Mamadou Dione, comptable, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 17 février 2004 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 17 février 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-1660 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: toute opération bancaire dépassant quinze mille euros (15.000,- EUR) ainsi que tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03908. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076897.3/2329/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

JET CRUISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 90.529.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 juillet 2004 que:

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Mamadou Dione comptable, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur. Décharge lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide d'élire en remplacement de l'administrateur démissionnaire ARMADA VENTURES CORPORATION, société de droit des Iles Vierges, ayant pour siège social, The Lake Building, 1st Floor, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands S.A. Son mandat est confirmé en date de ce jour et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03905. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076896.3/2329/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

BRULY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 58.857.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 16 septembre 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale du 16 septembre 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale ordinaire du 16 septembre 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour BRULY, Société anonyme holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076868.3/833/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

CHRICAT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.058.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2004

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2009:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077059.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

HAULUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.898.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Signature.

(077878.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

YADES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 101.015.

In the year two thousand and four, on the first of September.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company (société anonyme) YADES S.A., with registered office at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B number 101.005, incorporated by deed of Maître Jean Seckler, prenamed, on the 14th of May 2004, published in the Mémorial C number 785 of the 30th of July 2004.

The meeting is presided by Mr Christian Dostert, private employee, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Miss Françoise Hübsch, private employee, residing at Echternacherbrück (Germany).

The meeting elects as scrutineer Mr Philippe Vanderhoven, juriste, residing professionally at Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1.- Increase of the share capital to the extent of 1,750,000.- EUR, in order to raise it from its present amount of 31,000.- EUR to 1,781,000.- EUR, by the creation and the issue of 17,500 new shares with a nominal value of 100.- EUR each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2.- Subscription of the new shares and pay up of the shares through contribution of properties.

3.- Subsequent amendment of article 5, paragraph 1, of the articles of association.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital to the extent of one million seven hundred and fifty thousand euros (1,750,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) up to one million seven hundred and eighty-one thousand euros (1,781,000.- EUR), by the creation and the issue of seventeen thousand five hundred (17,500) new shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The minority shareholders having waived to their preferential subscription right, the seventeen thousand five hundred (17,500) new shares have been subscribed and fully paid up by the company TAURUS ANLAGE AG (TAURUS INVESTMENT LIMITED), having its registered office in CH-6302 Zug, Baarerstrasse 86 (Switzerland), by transfer of the following real estate:

Designation

a) Twenty-one (21) parcels of land in agricultural usage, located at:

- Squarciarelli, town of Grottaferrata/Rome (Italy), with a surface of about 1.9642 hectares, number of parcels 235, 236, 310, 415, 416, 1580, 1583, 1584, 1586, 1588, 1589, 1592, 1594 and 1597;

- Villa Blasi, town of Rocca di Papa/Rome (Italy), with a surface of about 2.60 squares metres, number of parcels 1619 and 1621;

- Tor Carbone, town of Rome (Italy), with a surface of about 3.4808 hectares, number of parcels 6, 7, 47, 91 and 106.

b) Three (3) properties in private usage in title of secondary habitations, located at Grottaferrata/Rome, Viale Vittorio Veneto 138 (Italy), number of parcels 1361 sub 1c/6, 1361 sub 2c/2 and 1585 sub 2a/7.

The value of the transfer (real estate pre-mentioned) is valued at one million seven hundred and fifty thousand euros (1,750,000.- EUR).

This transfer is certified by a report of the independent companies auditor WOOD, APPLETON, OLIVER AUDIT, S.à r.l., with registered office at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, in conformity with the stipulations of article 26-1 of the companies law and the conclusion of which is the following:

Conclusions

«Sur base des vérifications effectuées telles décrites ci-dessus, nous n'avons pas de réserves à formuler:

- Sur la description de l'apport en nature qui répond à des conditions normales de précision et de clarté,

- Sur la valeur des bien immobiliers faisant l'objet de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 17.500 actions à créer d'une valeur nominale de EUR 100 chacune.

Nous croyons enfin utile de rappeler que notre mission ne consiste pas à nous prononcer sur le caractère légitime et équitable de l'opération, ni même sur les éventuelles implications fiscales à Luxembourg ou à l'étranger.

Fait à Luxembourg, le 23 juillet 2004.»

This report, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation in order to reflect this capital increase, and to give it the following text:

«Art. 5. Paragraph 1.

The subscribed share capital is fixed at one million seven hundred and eighty-one thousand Euros (1,781,000.- EUR) divided into seventeen thousand eight hundred and ten (17,810) shares of one hundred Euros (100.- EUR) each.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about twenty thousand two hundred euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le premier septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme YADES S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.005, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 14 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 785 du 30 juillet 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Vanderhoven, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 1.750.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 1.781.000,- EUR, par la création et l'émission de 17.500 actions nouvelles avec une valeur nominale de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription des actions nouvelles et libération des actions par l'apport d'immeubles.

3. Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises par vote unanime:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million sept cent cinquante mille euros (1.750.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un million sept cent quatre-vingt-un mille euros (1.781.000,- EUR), par la création et l'émission de dix-sept mille cinq cents (17.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, les dix-sept mille cinq cents (17.500) actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées par la société TAURUS ANLAGE AG (TAURUS INVESTMENT LIMITED), ayant son siège social à CH-6302 Zoug, Baarerstrasse 86 (Suisse), moyennant l'apport des immeubles suivants:

Désignation

a) Vingt et une (21) parcelles de terrains à usage agricole, situées à:

- Squarciarelli, commune de Grottaferrata/Rome (Italie), avec une surface d'environ 1,9642 hectares, numéros des parcelles 235, 236, 310, 415, 416, 1580, 1583, 1584, 1586, 1588, 1589, 1592, 1594 et 1597;
- Villa Blasi, commune de Rocca di Papa/Rome (Italie), avec une surface d'environ 2,60 ares, numéros des parcelles 1619 et 1621;
- Tor Carbone, commune de Rome (Italie), avec une surface d'environ 3,4808 hectares, numéros des parcelles 6, 7, 47, 91 et 106.

b) Trois (3) immeubles à usage privé à titre d'habitations secondaires, situés à Grottaferrata/Rome, Viale Vittorio Veneto 138 (Italie), numéros des parcelles 1361 sub 1c/6, 1361 sub 2c/2 et 1585 sub 2a/7.

La valeur de l'apport (immeubles prédésignés) est évaluée à un million sept cent cinquante mille euros (1.750.000,- EUR).

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant WOOD, APPLETON, OLIVER AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles décrites ci-dessus, nous n'avons pas de réserves à formuler:

- Sur la description de l'apport en nature qui répond à des conditions normales de précision et de clarté,
- Sur la valeur des bien immobiliers faisant l'objet de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 17.500 actions à créer d'une valeur nominale de EUR 100 chacune.

Nous croyons enfin utile de rappeler que notre mission ne consiste pas à nous prononcer sur le caractère légitime et équitable de l'opération, ni même sur les éventuelles implications fiscales à Luxembourg ou à l'étranger.

Fait à Luxembourg, le 23 juillet 2004.»

Ce rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts en tenant compte de cette augmentation de capital, et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.**

Le capital social est fixé à un million sept cent quatre-vingt-un mille Euros (1.781.000,- EUR) divisé en dix-sept mille huit cent dix (17.810) actions de cent Euros (100,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille deux cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, F. Hübsch, P. Vanderhoven, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 septembre 2004, vol. 529, fol. 6, case 4. – Reçu 17.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 septembre 2004.

J. Seckler.

(076251.3/231/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

DAY ET NOUS CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.773.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 3 septembre 2004 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Mademoiselle Rebecca Jacquin, élisant domicile au 43, avenue Hoche, F-75014 Paris.

Monsieur Benjamin Jacquin élisant domicile au 95, rue Joffroy d'Abbans, F-75017 Paris

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:
LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 3 septembre 2004 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social en date du 3 septembre 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille (15.000,- EUR) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03899. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076893.3/2329/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

ARKE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 82.152.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2004

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes ELPERS & Co, Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch, à L-1470 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejang, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02227. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076922.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

A.V. CHARTERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.238.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 6 septembre 2004 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit Luxembourg, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 6 septembre 2004 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg en date du 6 septembre 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A. société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: toute opération bancaire dépassant quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou la contre-valeur en devise) devra requérir la signature de deux administrateurs dont l'administrateur-délégué. Tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir l'accord de l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité des trois quarts des votes présents ou représentés.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03903. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076895.3/2329/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

A.V. CHARTERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.238.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 juillet 2004 que:

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Mamadou Dione comptable, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur. Décharge lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide d'élire en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat est confirmé en date de ce jour et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03901. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076894.3/2329/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

PHILCAT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.074.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2004

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2009:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04090. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077061.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

CERA M'ART, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1148 Luxemburg, 12, rue Jean l'Aveugle.

H. R. Luxemburg B 102.997.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den achten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Thomas Molzahn, Geschäftsmann, geboren in Bochum (Deutschland), am 10. April 1958, wohnhaft in D-44793 Bochum, Sechsbrüderstrasse 68 (Deutschland).

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Einkauf und Vertrieb von Keramikprodukten sowie Dekorationsartikeln, Vertrieb von Drucksachen, Handel mit Tonträgern.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist CERA M'ART, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Thomas Molzahn, Geschäftsmann, geboren in Bochum (Deutschland), am 10. April 1958, wohnhaft in D-44793 Bochum, Sechsbrüderstrasse 68 (Deutschland), gezeichnet wurden.

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 11. Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 12. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 13. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 15. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 18. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 21. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, beruft und bezieht sich der Komparent auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2004.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschliessend hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1148 Luxemburg, 12, rue Jean l'Aveugle.

2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:

- Herr Thomas Molzahn, Geschäftsmann, geboren in Bochum (Deutschland), am 10. April 1958, wohnhaft in D-44793 Bochum, Sechsbrüderstrasse 68 (Deutschland).

3.- Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Alzingen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. Molzahn, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2004, vol. 529, fol. 10, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 21. September 2004.

J. Seckler.

(076898.3/231/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

RETAIL FRANCE INVESTISSEMENT 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 103.001.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the third of September.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company (société anonyme) RETAIL FRANCE INVESTISSEMENT 1 S.A., having its registered office at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, incorporated on the 3rd of September 2004,

here represented by Mr Fabrizio Rondanelli, private employee, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»). The Company will have the name RETAIL FRANCE INVESTISSEMENT 2, S.à r.l.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies holding or managing real estate.

The company may further render administration services, accounting services and reporting services to any companies in which it is directly or indirectly interested or in which it holds a participation (regardless of the amount thereof).

The company may further render services to group entities involving advice, review, analysis, and prospection services in relation to real estate.

The company may also contract loans, and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore the company may acquire or dispose of all other securities by way of subscription purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition the company may acquire, manage, enhance or dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general the company may carry out all commercial, industrial or financial operations whether in the area of securities or of real estate likely to enhance or supplement the above mentioned purposes.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred and twenty-five Euros (125.- EUR) per share each.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended.

Art. 14. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 15. Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the one hundred (100) shares have been subscribed by the company RETAIL FRANCE INVESTISSEMENT 1 S.A., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2004.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euros.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Alain Heinz, private employee, born at Forbach (France), on the 17th of May 1968, professionally residing at Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

- Mr Joseph Mayor, director of companies, born in Durban (South Africa), on the 24th of May 1962, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

2) The registered office is established at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn at Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder, the same signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trois septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme RETAIL FRANCE INVESTISSEMENT 1 S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, constituée en date du trois septembre 2004,

ici représentée par Monsieur Fabrizio Rondanelli, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»). La Société prend la dénomination de RETAIL FRANCE INVESTISSEMENT 2, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations de quelque manière que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères qui détiennent ou gèrent des immeubles.

La société pourra rendre des services d'administration, de comptabilité et de reporting à toutes les sociétés dans lesquelles elle possède directement ou indirectement des intérêts quelconques ou dans lesquelles elle détient une participation (indépendamment des montants).

La société pourra aussi rendre aux entreprises du groupe des services de conseils, de revues, d'analyses et de prospection en rapport avec l'immobilier.

La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société pourra acquérir ou aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner les brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société, aura pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, de nature mobilière ou immobilière, susceptibles de favoriser ou compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres quelconques du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par la société RETAIL FRANCE INVESTISSEMENT 1 S.A., présidée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille euros.

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée préqualifiée représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1) Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alain Heinz, employé privé, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

- Monsieur Joseph Mayor, administrateur de sociétés, né à Durban (Afrique du Sud), le 24 mai 1962, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

2) Le siège social de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Rondanelli, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 septembre 2004, vol. 529, fol. 5, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 septembre 2004.

J. Seckler.

(076965.3/231/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

SAIPAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 58.881.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 16 août 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Giorgio Antonini, domicilié au 3A, Via Carona CH-6900-Lugano Suisse;
- Monsieur Jean Hoffmann, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449-Luxembourg;
- Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449-Luxembourg;
- Madame Nicole Thommes, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449-Luxembourg;
- Madame Andrea Dany, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449-Luxembourg

L'assemblée générale ordinaire a pris acte de la démission de la société FIDIREVISA S.A., avec siège social à 14, Via Pioda, CH-6901 Lugano, Suisse, de ses fonctions de commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2003.

La société CeDerlux SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommée en son remplacement pour un terme de six ans.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02708. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077013.3/693/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

RAY ESTATE CORPORATION SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 77.315.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 18 août 2004

1. L'assemblée décide de révoquer la société anonyme PARC DE GERLACHE S.A., la société RAY INTERNATIONAL S.A. et Madame Denise Becker comme administrateurs de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

2. L'assemblée décide de nommer en leur remplacement:

- Monsieur Raymond Doudot, administrateur de sociétés, né le 10 septembre 1945 à Schiffange, demeurant professionnellement au 58, rue des Jardins, L-4151 Esch-sur-Alzette;
- Madame Véronique Lutz, secrétaire de direction, née le 27 mars 1970 à F-Sarreguemines, demeurant professionnellement au 58, rue des Jardins, L-4151 Esch-sur-Alzette;
- Monsieur Jean-Marie Nantern, chef comptable, né le 25 mai 1957 à F-Forbach, demeurant au 5, rue du Vieux-Chêne, F-57600 Gaubiving;

comme nouveaux administrateurs de la sociétés. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

3. L'assemblée décide de nommer Monsieur Raymond Doudot, prénommé, comme administrateur-délégué de la société, conformément à l'article 7 des statuts de la société.

4. L'assemblée décide de révoquer Monsieur René Cillien comme commissaire aux comptes de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

5. L'assemblée décide de nommer en son remplacement la société à responsabilité limitée EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social au 11, rue Hiel, L-7390 Blaschette, R.C.S. Luxembourg B 50.956, comme nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04891. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077121.3/607/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

GVM CONSULTING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-7450 Lintgen, 78, rue Principale.

H. R. Luxemburg B 101.617.

Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom Freitag, dem 6. August 2004

Tagungsort: Sitz der Gesellschaft.

Beginn: 10.00 Uhr.

Vorsitzender: Frau Ancerewicz, Malgorzata.

Protokollführer: Frau Filet, Pierrette in Vertretung für Herrn Jazwinski, Tomasz.

Stimmzähler: Herr Nelke, Paul-Hubertus.

Der Vorsitzende trägt vor und die Versammlung stellt fest:

- dass 2 Aktionäre anwesend oder vertreten sind und somit 100 % der Aktien vertreten sind;
- dass vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen wurde;
- dass die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäß konstituiert wurde und somit rechtmäßig über die Tagesordnung befinden kann.

Tagesordnung:

Bestätigung der vollständigen Einzahlung des Kapitals der Gesellschaft

Die Tagesordnung wurde wie folgt abgehandelt:

1. Der Vorsitzende begrüßt die Aktionäre und verliest den Situationsbericht und den Beschlussvorschlag.

2. Nach der Beratung der Darlegungen stellt die Versammlung fest und fasst mit 100 % der Stimmen den Beschluss:

- Der noch fehlende Betrag des Kapitals von EUR 16.000,- wurde mit folgenden Beträgen vollständig eingezahlt:

am 21. Juli 2004. EUR 10.231,61

am 5. August 200 EUR 5.364,63

am 6. August 2004 EUR 403,76

EUR 16.000,00

- Die Versammlung bestätigt hiermit die vollständige Einzahlung des Kapitals der Gesellschaft.

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte anstehen, wurde die außerordentliche Generalversammlung um 10.30 Uhr beendet.

Lintgen, 6. August 2004.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzender / Protokollführer / Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077218.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

PONTOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 86.038.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 août 2004 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à l'administrateur Monsieur Joseph Hansen.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Jérôme Bach, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, l'administrateur nommé, Monsieur Jérôme Bach, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04737. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077291.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

C.S. CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5550 Remich, 29, rue Macher.

H. R. Luxemburg B 77.807.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 20. September 2004

Im Jahre zweitausendvier, den zwanzigsten September.

Sind erschienen:

- 1) Herr Christian Schanen, Freiberufler, geboren in Luxemburg, am 4. August 1967, wohnhaft zu L-5445 Schengen, 73, route du Vin,
- 2) Herr Rolf Peter Linster, Geschäftsmann, geboren in Tawern (Deutschland), am 26. September 1952, wohnhaft zu D-66706 Perl, Saarburgerstrasse 3.

Die Komponenten sub 1) und 2) sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung C.S. CONSTRUCTIONS, S.à r.l., mit Sitz L-5550 Remich, 29, rue Macher eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Sektion B und der Nummer 77.807, gegründet wurde gemäss Urkunde, am 29. August 2000, veröffentlicht im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 148 vom 27. Februar 2001.

Die alleinigen Gesellschafter sub 1) und 2) fassen somit folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Aufgrund der vorbenannten Gesellschaftsanteilabtretung beschliessen die Gesellschafter Artikel sechs wie folgt abzuändern:

«**Art. 6.** Die Gesellschafter nehmen die Kündigung des alleinigen Geschäftsführers nämlich Frau Renate Therese Anna Schmalz, Kauffrau, geboren in Trier (Deutschland), am 24. Februar 1959, wohnhaft zu D-66706 Perl, Saarburgerstrasse 3, aufgrund ihres Kündigungsschreibens vom 1. September 2004 an und erteilen ihr Entlast für die Ausführung ihres Mandates.

Die Gesellschafter nehmen die Abberufung des vorbenannten Frau Renate Therese Anna Schmalz, als alleinigen Geschäftsführer an.

An deren Stelle ernennen die Gesellschafter zum administrativen Geschäftsführer Herr Rolf Peter Linster, Geschäftsmann, geboren in Tawern (Deutschland), am 26. September 1952, wohnhaft zu D-66706 Perl, Saarburgerstrasse 3.

Die Gesellschaft wird rechtskräftig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des administrativen Geschäftsführers. Er kann außerdem Vollmachten an Drittpersonen erteilen.

Zum technischen Geschäftsführer ernennen die Gesellschafter Herr Berthold Greweldinger, Ingenieur grad., geboren in Trier-Biewer (Deutschland), am 13. Dezember 1946, wohnhaft in D-66693 Mettlach-Tünsdorf, Kewelstrasse 17.

Geschäfte aller Art, die der technische Geschäftsführer für die Gesellschaft tätigt, müssen vom administrativen Geschäftsführer gegengezeichnet werden.

Remich den 20. September 2004.

R. P. Linster, C. Schanen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04470. – Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(077074.3/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

LAND OF ART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxemburg B 77.005.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 septembre, à quinze heures, au siège de la société que:

Première résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité les bilans et les comptes de profits et pertes arrêtés au 31 mars 2002, ainsi qu'au 31 mars 2003, tels qui lui ont été présentés, qui traduisent:

- en ce qui concerne le bilan au 31 mars 2002: un total de bilan de EUR 863.737,37 et une perte de EUR 33.845,47;
- en ce qui concerne le bilan au 31 mars 2003: un total de bilan de EUR 946.438,11 et une perte de EUR 23.281,58.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour les exercices se terminant au 31 mars 2002 et au 31 mars 2003.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité le rapport du commissaire aux comptes pour les exercices se terminant au 31 mars 2002 et au 31 mars 2003 tels qu'ils lui ont été présentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour les exercices arrêtés au 31 mars 2002 ainsi qu'au 31 mars 2003.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé à l'unanimité de reporter les pertes des exercices se terminant au 31 mars 2002 et au 31 mars 2003 à l'exercice suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077297.2//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

PROFESSIONAL INVESTMENT CONSULTANTS (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 70.687.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires du mardi 15 juin 2004 à 14.00 heures

La séance est ouverte à quatorze heures.

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau.

Sont nommés:

Président: Monsieur David Martin

Scrutateur: Madame Clare Martin

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

Qu'il apparaît de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau que tous les actionnaires sont présents ou représentés, détenant 1.250 actions.

Que les actionnaires étant connus, reconnaissant avoir été dûment convoqués, ont renoncé pour autant que besoin est à toute publication.

Que pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires.

Que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ordre du Jour:

Approbation des comptes au 31 décembre 2003

Approbation du rapport du commissaire aux comptes

Approbation du rapport du conseil d'administration

Décharge au commissaire aux comptes et aux administrateurs

Election de deux nouveaux administrateurs

Divers

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée Générale pour examen et approbation les comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003 et donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration (annexe 1) et du rapport du commissaire (annexe 2).

Il demande de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Après avoir délibéré l'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

(1) Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 sont approuvés montrant une perte de EUR 12.726,22 pour l'exercice.

L'Assemblée décide le report du solde négatif de l'exercice ce qui compte tenu du report négatif de l'exercice 2002 de EUR 2.958,84 donne un résultat négatif net de EUR 15.685,06 qui sera reporté à l'exercice suivant.

(2) Le rapport des administrateurs et le rapport du commissaire aux comptes sont approuvés.

(3) Décharge est donné au commissaire aux comptes et aux administrateurs.

(4) Il est procédé par l'Assemblée à l'élection de deux nouveaux administrateurs supplémentaires:

- Monsieur Mark Willee, 3 Greengates, Hergashaw, West Sussex, Grande Bretagne

- Monsieur Raymond Morris, 149 avenue Louise, 1050 Bruxelles, Belgique

Le mandat des deux nouveaux administrateurs est gratuit.

Il prendra fin avec l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2007.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures.

D. Martin / C. Martin

Président / Scrutateur

Liste de présence

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de voix	Représentées par
D. Martin	1.124	1.124	D. Martin
C. Martin	125	125	C. Martin
V. J. Derudder	1	1	V. J. Derudder
Total:	1.250	1.250	Signatures

D. Martin / C. Martin

Président / Scrutateur

Annexe 1

Les administrateurs présentent leur rapport ensemble avec les comptes révisés pour la période qui se termine le 31 décembre 2003.

Les administrateurs prennent note des mauvais résultats de l'exercice, conséquences à la fois d'une conjoncture difficile et des nouvelles exigences des autorités luxembourgeoises qui ont entraîné des surcoûts non budgétés très importants.

Les perspectives d'avenir restent encourageantes compte tenu de la spécificité et de la qualité des services offerts par la société, ainsi que le professionnalisme que la société veut donner à ses relations avec ses clients et collaborateurs.

Du fait des difficultés qui demeurent à ce jour du fait du manque d'harmonisation des législations européennes gouvernant le courtage d'assurance (malgré la mise en place de la nouvelle directive européenne), nous constatons tout comme l'année dernière une augmentation importante des dépenses liées aux obligations de reporting imposées par certaines administrations.

La perte nette de l'année 2003 est de EUR 12.726,22 ce qui représente après avoir incorporé la perte reportée de l'exercice précédent un résultat net (négatif) de EUR 15.685,06 dont les administrateurs recommandent le report à l'exercice suivant.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04334. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077853.3/000/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

MARGNA HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 52.363.

Extract of the resolutions of the Annual General Meeting held on 6 May 2002

1. Renewal of the mandates of the Board of Directors and of the Statutory Auditor

Board of Directors

- Mrs Claudia Bussmann, independent, residing in Greenwich, Ct 06830, (USA),
- Mr Martin Bussmann, businessman, residing in Greenwich, Ct 06830, (USA),
- Mr Anthony Williams, lawyer, residing in New York, (USA),
- Mr Jürgen von Knieriem, lawyer, residing in Mannheim, (Germany).

Statutory Auditor

LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faiënerie, L-1510 Luxembourg

The mandates begin as soon as this Annual General Meeting is settled and were carried out with the beginning of the next Annual General Meeting, which is held on the date assigned in the statutes.

Luxembourg, May 6th, 2002.

Certified true extract.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 6 mai 2002

1. Renouvellement des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes

Conseil d'Administration

- Madame Claudia Bussmann, indépendante, demeurant à Greenwich, Ct 06830, (USA),
- Monsieur Martin Bussmann, administrateur de sociétés, demeurant à Greenwich, Ct 06830, (USA),
- Monsieur Anthony Williams, avocat, demeurant à New York, (USA),
- Monsieur Jürgen von Knieriem, avocat, demeurant à Mannheim, (Allemagne).

Commissaire aux Comptes

LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faiënerie, L-1510 Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes seront valables jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle dont la date est prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Certifié conforme

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02248. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077251.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

MCM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 70.962.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 20 août 2004, à neuf heures, au siège de la société que:

Première résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité le bilan et les comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2001 tels que lui ont été présentés, qui traduisent une perte de EUR 12.242,06.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice 2001.

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de reporter le résultat de l'exercice se terminant au 31 décembre 2001 à l'exercice suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077293.2//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

ACB PACKAGING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 67.290.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 6 août 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ACB PACKAGING S.A., il a été décidé comme suit:

- d'approuver les rapports de gestion et les rapports du Commissaire aux Comptes aux 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes aux 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003;

- d'allouer les résultats des exercices comme suit:

- pour 2002: report à nouveau de la perte de EUR 44.715,19.

- pour 2003: report à nouveau du profit de EUR 932,03.

- de continuer les activités de la Société suite aux pertes cumulées pour 2002 et 2003 excédant 75 % du capital sous-crit.

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'aux 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 6 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Administrateur délégué

TCG GESTION S.A.

Signatures

Administrateur

CSM MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signatures

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02399. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077424.2//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

SEATRACORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.892.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 septembre 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur Renaud Florent, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Président;
- Monsieur Dirk Martens, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur-Délégué;
- NAVILUX S.A., société anonyme, 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03573. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077311.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

OSITECH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 28.446.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 2 août 2004 à 16.00 heures au siège social de la société**Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes en fonction pour une nouvelle durée de six ans. Leurs mandats viendront à expiration le 2 août 2010.

A l'issue de l'Assemblée le Conseil d'administration de la Société sera composé de:

- la société C.E.O., S.à r.l., R.C. Luxembourg B N° B 59 334, avec siège social à 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
- la société EXECUTIVE MANAGEMENT, S.à r.l., R.C. Luxembourg B N° 59.339, avec siège social à 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
- la société ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l., R.C. Luxembourg B N° B 59. 338, avec siège social à 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Le Commissaire aux comptes est:

- Monsieur John A. Geddes, né le 24 février 1942 à Birmingham (Royaume Uni), demeurant Avenue Louise 109, B-1050 Bruxelles.

Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077445.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

GUADARRAMA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.079.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 28 janvier 2003 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé les rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. L'Assemblée a approuvé les comptes annuels audités au 30 septembre 2002 tels que soumis par le Conseil d'Administration.
3. L'Assemblée a approuvé le report du résultat net.
4. L'Assemblée ratifie la cooptation de M. Francisco de la Fuente Gomez en remplacement de M. Fernando de Roda Lamsfus de Pineda.
5. L'Assemblée a donné décharge aux administrateurs et aux Réviseurs de toute responsabilité découlant des actes accomplis au cours de l'exercice social se terminant le 30 septembre 2002.

6. Les mandats d'administrateurs de Messieurs Frédéric Fasel, Patrick Schott, Francisco Javier Benito Martinez, Francisco de la Fuente Gomez et Pierre-Alain Eggly seront valables pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

7. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE & TOUCHE S.A. pour l'exercice 2002/2003.

Pour GUADARRAMA SICAV

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02878. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077368.3/984/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

SYCOMORE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 40.938.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 4 août 2004, à 9.30 heures, au siège social de la société

Troisième résolution

Bien que les pertes cumulées dépassent 75% du capital social, l'Assemblée décide, à l'unanimité, la continuité des activités de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend note de la démission au 19 février 2004 de la société GENERAL TRUST COMPANY (G.T.C.), société civile, comme Commissaire aux Comptes et nomme, en ses lieu et place, la société civile LuxFiduAudit, avec siège social à L-8319 Olm, 6, rue de l'Egalité. Son mandat prend effet au 19 février 2004 et viendra à échéance le 4 août 2010.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de réélire les administrateurs de la Société actuellement en fonction pour une nouvelle période de six ans. Leur mandat prendra fin le 4 août 2010. A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose des Administrateurs suivants:

- C.E.O. S.à r.l., R. C. B Luxembourg N° 59.334, avec siège social à 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

- EXECUTIVE MANAGEMENT S.à r.l., R. C. B Luxembourg N° 59.339, avec siège social à 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

- ERMESINDE MANAGEMENT S.à r.l., R. C. B Luxembourg N° 59.338, avec siège social à 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077448.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

ANITE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 4.602.500,-.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, parc d'activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 85.452.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2004, le changement suivant est fait au registre de commerce:

La démission de Monsieur Anton Vreugdenhil est acceptée et il est remplacé en tant que gérant de Catégorie A par Monsieur Kurosch Balali, administrateur de sociétés, demeurant à Wilhelm-Kerp-Strasse 9, D-53125 Bonn.

Le nouveau gérant termine le mandat de son prédécesseur.

Münsbach, le 22 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05344. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077621.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

SIDERPAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 71.117.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 février 2004

L'Assemblée approuve les rapports du conseil et du commissaire aux comptes.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2005.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03335. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077515.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

**THEOREMA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. K-CONTROLLING S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 87.560.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 2004

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

- L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée accepte la démission de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. de son mandat de commissaire aux comptes. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2007

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077535.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 22.232.

—
Monsieur Mario Augusto Fernandes Cardoso, Senior Vice-Président, étant décédé le 17 décembre 2003, les pouvoirs de signature le concernant sont devenus caducs.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04065. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077687.3/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

INTERFIN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 80.256.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le mandataire

Signatures

(077614.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

INTERFIN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 80.256.

L'associé unique de INTERFIN INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société»), a pris les résolutions suivantes en date du 27 août 2004:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'allouer la perte de l'exercice dans le compte perte à reporter:
- EUR 7.527,74 pour 2003.
- de continuer les activités de la société malgré les pertes cumulées pour 2003 excédant 75% du capital social de la Société;
- d'accorder décharge pleine et entière au Gérant pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 27 août 2004.

JAYA SERVICES LIMITED

Gérant

J. B. Foster

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077609.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

KP INTERIORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.528.

EXTRAIT

Les transferts suivants des parts sociales de la Société ont eu lieu en date du 9 septembre 2004:

- PLASTA ACQUISITION L.P., un exempted limited partnership constitué sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 908GT, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistré au Registrar of Limited Partnerships sous le numéro WK-14951 a transféré les 125 parts sociales de la Société à

- TIGER KEY ACQUISITION L.P., un limited partnership, ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware Etats-Unis, enregistrée au Secretary of State of the state of Delaware sous le numéro 3882398, qui à son tour a transféré les 125 parts sociales de la Société à

- KAC MEZZANINE HOLDINGS COMPANY, une Delaware corporation, ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware Etats-Unis, enregistrée au Secretary of State of the state of Delaware sous le numéro 3320254, qui à son tour a transféré les 125 parts sociales de la Société à

- KAC ACQUISITION COMPANY, une Delaware corporation, ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware Etats-Unis, enregistrée au Secretary of State of the state of Delaware sous le numéro 3320252, qui à son tour a transféré les 125 parts sociales de la Société à

- KEY PLASTICS L.L.C., a limited liability company, ayant son siège social au 21700 Haggerty Road, Ste 100N, 48167 Northville, Michigan, Etats-Unis, enregistrée auprès du Michigan Department of Labor and Economic Growth sous le numéro B 07062, qui à son tour a transféré les 125 parts sociales de la Société à

- KEY PLASTICS EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 68568, qui à son tour a transféré les 125 parts sociales de la Société à

- KEY PLASTICS AUTOMOTIVE EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 102.406.

KEY PLASTICS AUTOMOTIVE EUROPE, S.à r.l., est donc l'associé unique de la Société suite à ces transferts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04872. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Hartmann.

(077719.3/260/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

SITI - SOCIETE IMMOBILIERE DE TRANSACTIONS ET D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 80.152.

L'an deux mille quatre, le huit septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SITI - SOCIETE IMMOBILIERE DE TRANSACTIONS ET D'INVESTISSEMENTS, ayant son siège social à L-8077 Bertrange, 206, rue de Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 80.152), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 667 du 23 août 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 30 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1190 du 13 novembre 2003,

- en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 243 du 1^{er} mars 2004,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Kevin Acremann, gérant de sociétés demeurant à Metz, (France).

Le président désigne comme secrétaire Madame Laurence Thonon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yvon Hell, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-8077 Bertrange, 206, rue de Luxembourg, à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

2.- Modification afférente du 2^{ème} alinéa de l'article 1 des statuts.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de L-8077 Bertrange, 206, rue de Luxembourg, à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article un (1) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent trente euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Acremann, L. Thonon, Y. Hell, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2004, vol. 529, fol. 10, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 septembre 2004.

J. Seckler.

(077019.3/231/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

N.V.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 29.900.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Bernard Baudrand, ingénieur, né à Fedala (Maroc), le 22 avril 1936, demeurant à L-6166 Ernster, 57, rue de l'Ecole.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société à responsabilité limitée N.V.P., S.à r.l., avec siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 29.900), a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 17 janvier 1989, publié au Mémorial C numéro 150 du 31 mai 1989, et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 juillet 1991, publié au Mémorial C numéro 56 du 19 février 1992.

2.- Que le capital social a été fixé lors de la constitution à cinq cent mille francs (500.000,- frs.), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- frs.) chacune, entièrement libérées, évalué à 12.394,68 EUR.

3.- Qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé en date du 26 juillet 2004, Monsieur André Meder, employé privé, demeurant à L-1670 Senningerberg, 5A, Um Charly, a cédé une part sociale à Monsieur Bernard Baudrand, préqualifié.

4.- Que l'associé unique considère la cession de la part sociale comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et que le cessionnaire est propriétaire de la part sociale à partir de la date de cession.

5.- Que le comparant, en tant qu'associé unique, a décidé de dissoudre la société à responsabilité limitée N.V.P., S.à r.l.

6.- Qu'il s'ensuit que ladite société est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

7.- Que le comparant déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

8.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

9.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à L-6166 Ernster, 57, rue de l'Ecole.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Baudrand, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2004, vol. 529, fol. 9, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 septembre 2004.

J. Seckler.

(077025.3/231/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.
